

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE65

présenté par
M. Goldberg

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 92.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La seule lecture de l'alinéa et son manque de précision justifient cet amendement.